

Mexique

José del Val
Juan Mario Pérez Martínez
Carolina Sánchez



Au Mexique, il y a 68 peuples autochtones, chacun parlant une langue différente. Selon des chiffres officiels, principalement de l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI), 6,5% de la population nationale parle une langue autochtone, soit environ 7,4 millions de personnes. De plus, 10,6% des habitants du pays ont déclaré vivre dans un foyer autochtone, ce qui correspond à 12 millions de personnes. Enfin, 27,5 millions de personnes ont déclaré appartenir à un peuple autochtone, ce qui représente 21,5% de la population nationale.

La pauvreté dans les communautés autochtones reste un problème sérieux, puisque 71,9% de la population autochtone vit dans une situation de pauvreté et 28% dans une pauvreté extrême.¹ Les peuples autochtones du Mexique ont connu une croissance démographique soutenue en raison de taux de fécondité élevés (3,1) comparés à la moyenne nationale (2,3), dépassés seulement par les taux bruts de mortalité, avec des taux de mortalité infantile et maternelle significatifs, persistants et problématiques qui ont presque triplé la moyenne nationale dans certains États.

Le Mexique a signé en 1990 la Convention 169 de l'OIT, puis en 1992 une modification de l'article 6 de la Constitution a reconnu le pays comme une nation pliculturelle. En 2001, suite à la mobilisation des peuples autochtones revendiquant la législation des « Accords de San Andrés » – dont leur négociation a eu lieu en 1996 entre le Gouvernement et l'Armée zapatiste de libération nationale (*Ejército Zapatista de Liberación Nacional, EZLN*) – les articles 1^{er}, 2, 4, 18 et 115 de la Constitution mexicaine ont été modifiés. À partir de 2003,

l'EZLN et le Congrès national autochtone (*Congreso Nacional Indígena, CNI*) ont commencé la mise en œuvre des Accords sur l'ensemble de leurs territoires, créant des gouvernements autochtones autonomes au Chiapas, au Michoacán et à Oaxaca.

En 2007, le Mexique a voté en faveur de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Évènements en 2018

Le 3 juillet 2018, le candidat de gauche Andrés Manuel López Obrador (AMLO) a remporté les élections présidentielles avec un vote sans précédent de 30 millions de personnes. L'arrivée au pouvoir d'un nouveau groupe politique a entraîné, du moins en apparence, une restructuration de l'organe fédéral chargé de la politique publique vis-à-vis des peuples autochtones. Par le biais d'une loi du 2 octobre 2018, la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones (*Comisión Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígena*) a été remplacée par l'Institut national des peuples autochtones (*Instituto Nacional de los Pueblos Indígenas - INPI*). Cette nouvelle agence décentralisée de l'administration publique fédérale dispose de sa propre personnalité juridique et d'une autonomie budgétaire et administrative. Elle est notamment chargée de soutenir les processus de reconnaissance, de protection, de défense et de conservation des territoires autochtones; garantir et mettre en œuvre les processus de consultation et de consentement préalable, libre et informé; élaborer et promouvoir les plans de développement régional des peuples autochtones; intégrer et exploiter un système national d'information sur les peuples et les communautés autochtones; promouvoir des mesures permettant aux peuples autochtones d'acquérir, d'exploiter et de gérer leurs propres médias.

De plus, un Conseil national des peuples autochtones (*Consejo Nacional de los Pueblos Indígenas*) est censé fonctionner comme un organe de participation, de consultation et de liaison avec les peuples autochtones et afro-mexicains. En effet, l'État mexicain a désigné l'INPI comme l'entité chargée de s'occuper du « peuple afro-mexicain », c'est-à-dire des populations d'ascendance africaine. Ainsi, le nouvel Institut national des peuples autochtones (INPI) a défini trois objectifs principaux : le respect des Accords de San Andrés; l'inclusion des recommandations des Nations unies concernant l'autonomie des peuples autochtones; l'incidence sur les politiques publiques permettant aux communautés autochtones d'exercer leur souveraineté et la libre décision sur leurs ressources naturelles.²

Un autre aspect à souligner est celui de la présentation du Programme national des peuples autochtones 2018-2024, dans lequel l'État mexicain reconnaît :

les peuples autochtones et afro-mexicains en tant que sujets de droit public, avec la possibilité de définir librement leurs formes d'organisation politique, ainsi que leur développement économique, social et culturel – conformément aux dispositions de la législation nationale et internationale – pour surmonter les conditions de pauvreté et de marginalisation, inégalité, exclusion et discrimination vécues historiquement et structurellement.

Parmi les différents domaines d'actions de ce programme national, nous soulignons :

- la création de 133 Centres de coordination des peuples autochtones ;

- l'augmentation du nombre de concessions communautaires autochtones et la création d'un programme de financement pour les médias communautaires et autochtones ;
- l'élaboration de l'initiative de la Loi générale sur les droits des peuples autochtones ;
- la mise en œuvre de Systèmes de réglementation autochtones dans le cadre du pluralisme juridique et le renforcement des institutions communautaires pour l'autonomie gouvernementale ;
- la consolidation du Registre national des traducteurs et interprètes en langues autochtones ;
- l'élaboration de plans globaux de développement régional et la mise à jour du protocole pour la mise en œuvre du droit à la consultation et au consentement préalable, libre et informé ;
- la construction du Système de consultation et de participation des peuples autochtones et afro-mexicains ;
- la création de typologies en consultation en fonction des impacts et des effets possibles, avec l'élaboration de concepts intégrant le droit de consultation, en coordination avec les institutions universitaires ;
- la création et le soutien au fonctionnement du Conseil national des peuples autochtones.

Crimes contre les défenseurs de l'environnement autochtones

Le Mexique s'est hissé en 2018 parmi les pays les plus dangereux et les plus meurtriers pour les défenseurs de l'environnement. C'est ce qu'a déclaré l'organisation Global Witness, une organisation anglaise rapportant les meurtres de défenseurs de l'environnement dans le monde, qui, à travers son rapport « À quel prix ? », a décrit le Mexique comme le troisième pays d'Amérique latine qui compte le plus de meurtres de militants défenseurs de la terre et de l'environnement, après le Brésil et la Colombie.³

Le pays a connu une augmentation sans précédent par rapport aux 113 crimes commis au Mexique et en Amérique centrale, car alors qu'en 2016, trois militants écologistes ont été tués, l'année suivante ce chiffre a été multiplié par cinq, passant à 15 homicides, dont 13 à l'encontre de militants autochtones.⁴

Les agressions contre les militants écologistes ont de lourds antécédents. De 2008 à 2018, 125 crimes ont été commis contre des défenseurs de l'environnement dans le pays, dont 82 qui ont impliqué des victimes autochtones, soit environ deux cas sur trois.

Au cours des cinq premières années du gouvernement du président Enrique Peña Nieto de 2013 à 2017, 335 conflits sont nés de l'opposition des communautés aux différents mégaprojets destinés à s'installer sur leurs territoires.³ En conséquence, les 125 crimes (108 meurtres et 17 disparitions forcées) ont été commis contre des militants et des défenseurs de l'environnement ; 76 de ces cas sont survenus sous la présidence de Felipe Calderón (2006-2012) et 49 pendant celle de Peña Nieto (2012-2018). Sur le total des crimes, 82 des victimes appartenaient à des peuples autochtones, soit environ 66%, c'est-à-dire dans deux cas sur trois. Quarante-cinq de ces crimes ont été commis contre des habitants des communautés Nahua, 19 des villages Purépecha, 8 des Rarámuris, 4 des Triquis, 3 de Wixárikas et 1 appartenant aux communautés Yaquis, Ayuuk, Tsotsils et Mixtèques.⁵

Environ 75% de ces conflits proviennent du désaccord des communautés au sein desquelles sont développés des projets d'extraction et de pollution de ressources naturelles telles que l'eau, le vent, les minéraux et la biodiversité dans son ensemble. Une des luttes les

plus caractéristiques est engagée contre les projets miniers, car leurs cadres juridiques sont les plus ambiguës et leurs niveaux de pollution sont élevés du fait de l'extraction à ciel ouvert, en plus d'être la branche économique dont les bénéfices contribuent le moins aux finances publiques du pays. Les concessions minières se distinguent d'autres secteurs en permettant un paiement compris entre 25 et 6 dollars par hectare acquis pour exploiter, extraire et vendre les minéraux pendant 50 ans, ce délai pouvant être prolongé pour une période similaire.⁶

Migration

À l'heure actuelle, la présence de la population autochtone est significative dans les champs agricoles de Californie, aux États-Unis. Leur présence sur ces marchés du travail correspond au processus que Durán appelle « *l'indigénisation de la main-d'œuvre agricole aux États-Unis* ». ⁷ Cette population a été intégrée à des emplois qui nécessitent un effort physique conséquent et qui sont les moins bien payés, de sorte que l'on considère quelle constitue une réserve de main-d'œuvre : « *le dernier groupe disposé et apte à travailler dans l'agriculture dans les conditions actuelles [...]* ». ⁸ Dans ce pays voisin, les peuples autochtones mexicains sont insérés dans des conditions de grande vulnérabilité. Solís et Fortuny expliquent que cela est lié à la position qu'ils occupent dans la structure sociale : « *la vulnérabilité est multipliée en raison de sa position de subordination politique, sociale et culturelle, ainsi que de l'exploitation économique au Mexique et aux États-Unis* ». ⁹ La présence autochtone sur les marchés du travail agricole entre en contradiction avec les politiques de contrôle des migrations, car un grand nombre de personnes sans papiers est intégré aux activités agricoles. Une enquête de l'Université de Californie à Berkeley a révélé des données intéressantes à ce sujet : « *en cinq ans (de 1992 à 1997), la proportion de travailleurs agricoles californiens non autorisés à travailler légalement aux États-Unis est passée de 9 à 43%* ». Cela coïncide avec ce qui a été déclaré par Barrón¹⁰ au sujet de l'existence d'un marché du travail qui les absorbe.

Les autochtones mexicains ont été « ethnisés » en devenant des minorités ethniques physiquement et symboliquement spoliées de leurs territoires d'origine.¹¹ Avec la formation de l'État, ils ont été à nouveau ethnisés puisque les élites au pouvoir ne les ont pas inclus comme partie intégrante d'un projet de nation qui visait l'homogénéisation de la société nationale et la dissolution de ses cultures. Désormais, en tant que migrants internationaux, liés au marché du travail agricole, ils font partie des minorités ethniques les plus défavorisées, laissant penser qu'ils subissent donc un triple processus d'ethnisation. Malgré cela et compte tenu des problèmes vécus dans leur propre pays, le travail de salarié agricole reste envisagé comme une opportunité d'emploi aux États-Unis.

EZLN, Train maya et consultations

En 2017, l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) et le Congrès national des peuples autochtones ont proposé la candidature à la présidence du pays de María de Jesús Patricia Martínez (Marichuy, autochtone nahua) qui a échoué dans la course aux signatures de soutien pour une candidature indépendante des partis. En revanche, dans un processus national ayant pour objet d'obtenir sa nomination, Marichuy a été confrontée à une concurrence inégale, pleine d'irrégularités et sans possibilité réelle d'obtenir une candidature en atteignant 1% des signatures des membres des listes électorales fédérales.

Malgré le fait qu'en février 2018 l'Institut national des élections ait annoncé que Marichuy n'avait pas obtenu le nombre de signatures nécessaires à sa candidature, il a toutefois reconnu que la pré-candidate avait obtenu le plus grand nombre de signatures réelles, puisque l'ensemble de ses homologues avaient commis différentes fraudes pour parvenir à leurs nominations respectives.

Cependant, le candidat vainqueur des élections ne bénéficie pas du soutien de l'EZLN, qui, via le sous-commandant Galeano (avant Marcos), a exprimé ouvertement son désaccord, considérant AMLO comme un « représentant de la fausse gauche » et en faisant remarquer que plusieurs de ses nouveaux fonctionnaires font partie des responsables de massacres comme celui d'Acteal au Chiapas. De plus, l'EZLN a souligné que López Obrador ne représentait pas un véritable changement, considérant qu'il appartenait plutôt à la droite modérée. Le nouveau président a considéré de son côté que le choix de l'Armée zapatiste de présenter Marichuy aux élections avait divisé l'électorat de gauche.¹²

Un autre point qui aggrave le désaccord dans ce contexte est celui de l'annonce par la nouvelle administration fédérale d'un projet millionnaire appelé « Train maya », dans la péninsule du Yucatan, qui relierait cinq États du pays en traversant différents territoires autochtones et des réserves environnementales. L'EZLN a ouvertement annoncé son rejet, déclarant qu'il ne lui sera pas permis de traverser son territoire. Cette déclaration survient dans un contexte où le gouvernement fédéral a organisé une consultation publique sur le projet de Train maya et d'un autre train qui « unirait » l'océan Pacifique à l'Atlantique dans l'isthme de Tehuantepec au sud de Oaxaca. L'instrument de la consultation qui s'est consolidé en tant que garant des droits des communautés autochtones, reconnu par la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, donne maintenant l'impression d'avoir été repris par le gouvernement fédéral afin de légitimer les projets qu'il soumet au vote, déformant ainsi les objectifs d'un consentement préalable, libre et informé, et dont les critiques indiquent qu'il s'agit d'un processus de banalisation du mécanisme. À la veille des 25 ans de la percée du mouvement zapatiste dans la réalité politique du Mexique, c'est un fait que la relation entre l'EZLN et le nouveau régime politique s'avère conflictuelle.

Notes et références

1. CONEVAL, *Medición de la pobreza 2014*. Disponible en ligne : <http://bit.ly/2TeAYS6>
2. García, J. (7 juillet 2018). "Sólo el zapatismo se resiste a Obrador". *El País* [en ligne].
3. Lira, I. (2018). "Corrupción de empresas y Estado hacen a México un país letal para defensores de la tierra: Informe". *Sin embargo* [en ligne]
4. García, J. (7 juillet 2018). "Sólo el zapatismo se resiste a Obrador". *El País* [en ligne].
5. López Bárcenas, F. (28 décembre 2018). "El extractivismo y las luchas socioambientales". *La Jornada* [en ligne].
6. López Bárcenas, F. (28 décembre 2018). "El extractivismo y las luchas socioambientales". *La Jornada* [en ligne].
7. Castellanos, L. (14 novembre 2018). "Estos 108 mexicanos fueron asesinados por defender nuestros bosques y ríos". *Mexico.com* [en ligne].
8. Durán, Jorge, Douglas Massey et Karen Prem (2009) "Nuevos escenarios de la migración México-Estados Unidos, las consecuencias de la guerra antimigrante", *Papeles de Población*, vol. 15, n. 61, Mexico.
9. Solís Lizama, Miriam et Patricia Fortuny Loret de Mola (2010). "Otomíes hidalguenses y mayas yucatecos. Nuevas caras de la migración indígena y viejas formas de organización", *Migraciones Internacionales*, vol. 5, n. 4, Mexico, pp. 101-138.

10. Barrón Pérez, María Antonieta (2005). "Trabajadores agrícolas mexicanos en Ontario y California. El caso de los jornaleros en Salinas, Greenfield y Watsonville, California, USA y Simcoe, Ontario, Canadá", *Revista Mexicana de Estudios Canadienses*, vol. 1, n. 9, Mexico, pp. 49-72.
11. Oommen, T.K. (1997). *Citizenchip, Nationality and Ethnicity*, Cambridge (USA), Polity Press, Blackwell Publishers.
12. Lira, I. (2018). "Corrupción de empresas y Estado hacen a México un país letal para defensores de la tierra: Informe". *Sin embargo* [en ligne]

José del Val, directeur du Programme Universitaire d'Études de la Diversité Culturelle et de l'Interculturalité (*Programa Universitario de Estudios de la Diversidad Cultural y la Interculturalidad, PUIC-UNAM*), **Juan Mario Pérez**, secrétaire technique du PUIC-UNAM et **Carolina Sánchez**, secrétaire académique du PUIC-UNAM.

Source : IWGIA, *El Mundo Indígena* 2019.

Traduction par **Bruno Baronnet**,

Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine.